

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Morin		Date d'inspection Le 27 mai 2026	
Nom de l'établissement Garderie l'Arc-en-ciel d'amis		Numéro de permis 2011947	
Adresse Edmundston NB		Numéro de téléphone (506) 739-7550	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté la conformité du ratio pour une garderie éducative en milieu familial. Les éléments suivants sont observés :

- Dossiers administratifs : Les dossiers requis sont tenus sur les lieux.
- Accès aux parents : Les parents des enfants présents peuvent accéder à la garderie en tout temps.
- Aires de repos : La garderie dispose d'un espace de repos pour les enfants en bas âge. Les autres enfants dorment sur des matelas étanches, lavables et d'une épaisseur de 5 cm.
- Éléments de sécurité : Aucun trampoline n'est accessible. L'accès à la cuisine est interdit aux enfants, sauf lorsqu'ils sont supervisés. Les lieux sont non-fumeurs et une trousse de premiers soins est disponible. Les boissons chaudes sont conservées dans un récipient étanche et placées hors de la portée des enfants en bas âge ainsi que de ceux âgés de 2 ans.
- Alimentation : De l'eau potable est disponible en tout temps. Aucune nourriture apportée de la maison. Les menus, établis sur un cycle de onze semaines, sont remis aux parents, et toute modification est communiquée au moins trois jours à l'avance. Les aliments sont adaptés aux besoins particuliers. Aucune intolérance ou allergie. Aucun biberon. Les enfants en bas âge sont constamment surveillés lorsqu'ils mangent ou boivent. Observation du changement de couche, du lavage de mains, de la collation fournie par la garderie (gaufre et fruits) ainsi que de la sieste en matinée pour l'enfant en bas âge.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 mai 2026

Date

original signé par

Tina Morin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"